

PROCES VERBAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 février 2023.

1 – MARCHÉ PUBLIC REQUALIFICATION DE LA PLACE DU FOIRAIL ET DU 8 MAI - RUE DES ÉCOLES ET DU FOIRAIL

Un appel d'offres a été lancé le 23/12/2022. Les offres ont été réceptionnées le 03/02/2023. La CAO s'est retrouvée le lundi 20/02/2023 et après analyse des offres propose de retenir :

- Pour le lot 1 : COLAS France Etablissement MONTEIL TP
- Pour le lot 2 : SARL SMC FAURE
- Pour le lot 3 : SAS TREYVE PAYSAGES

Les offres sont supérieures à l'estimation réalisée en 2022 par le bureau d'études. Au vu du contexte, cette augmentation était prévisible. Le Maire propose de valider les entreprises ci-dessus.

VOTE POUR : 14

2 – TERRITOIRE D'ÉNERGIE Puy-de-Dôme (SIEG) CHANGEMENT DE STATUTS

Le syndicat a fait parvenir une proposition de changement de statuts. Les modifications s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière notamment en matière d'énergies renouvelables. Le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts proposés par territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.

VOTE POUR : 14

3 – ÉTUDE THERMIQUE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Afin de pouvoir prétendre au Fonds Vert, il est nécessaire de réaliser une étude thermique sur le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste. Cette étape est cruciale dans l'analyse du niveau de performance énergétique et va permettre de déterminer les consommations d'énergie du bâtiment après travaux. Plusieurs offres ont été demandées mais une seule a été réceptionnée. Il est proposé de valider la

proposition du bureau d'études techniques Alternatif Concept Fluides Ingénierie de la SARL ACFI – 8 Allée Pierre de Fermat – 63170 AUBIERE de pour un montant de 2 200 euros HT.

VOTE POUR : 14

4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Suite à l'annonce du Gouvernement concernant le « programme de reconquête du commerce rural » et au nouveau dispositif du Fonds Vert, il est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel du projet de requalification de l'ancienne poste en commerce et logement validé par le Conseil municipal du 03/02/2023 de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Etude	17 000.00 €	Conseil régional 2023	100 000.00 €	16%
Etude thermique	2 200.00 €			
Travaux	420 000.00 €	DETR 2023	186 210.00 €	30%
		Bonus énergie DETR (15 % des travaux de performance énergétique)	18 000.00 €	3%
Aléas	37 500.00 €	Conseil départemental	15 000.00 €	2%
		Fonds vert	102 000.00 €	16%
MOE	46 200.00 €	Reconquête	70 000.00 €	11%
Equipement	100 000.00 €	Autofinancement mini 20 %	131 690.00 €	21%
TOTAL	622 900.00 €	TOTAL	622 900.00 €	100%

VOTE POUR : 14

5 – PROGRAMMATION FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC) 2023-2026

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a fait parvenir à la commune le nouveau dispositif du Fonds d'initiatives communales (FIC) qui s'appliquera pour les quatre prochaines années (2023-2026). Il est nécessaire de compléter la programmation. Le Maire propose de valider la programmation suivante :

	PROJET	Maître d'ouvrage	Montant DS (HT)	Taux	Montant subvention
2023	Bâtiments communaux	Commune	622 900 €	8 %	50 000 €
	Terrasse SDF	Commune	7 303.47 €	40 %	2 921 €
2024	Voirie	Commune	99 000 €	40 %	40 079 €
	Travaux d'aménagement de bourg	Conseil départemental			
2025	Voirie	Commune	88 000 €	40 %	35 000 €
	Bâtiments communaux	Commune			
2026	-	-			
	-	-			
TOTAL			817 203.47 €	16 %	128 000 €

Pour 2023, il est proposé de déposer les deux projets ci-dessus avec les plans de financement suivants :

- Bâtiments communaux :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Etude	17 000.00 €	Conseil régional 2023	100 000.00 €	16%
Etude thermique	2 200.00 €			
Travaux	420 000.00 €	DETR 2023	186 210.00 €	30%
		Bonus énergie DETR (15 % des travaux de performance énergétique)	18 000.00 €	3%
Aléas	37 500.00 €	Conseil départemental (logement)	15 000.00 €	2%
		FIC	50 000.00 €	8%
		Fonds vert	102 000.00 €	16%
MOE	46 200.00 €	Reconquête	27 110.00 €	4%
Equipement	100 000.00 €	Autofinancement mini 20 %	124 580.00 €	20%
TOTAL	622 900.00 €	TOTAL	622 900.00 €	100%

Il est proposé de demander 50 000 euros de subvention au Conseil départemental, soit 40 % d'une dépense subventionnable de 125 000 euros.

- Travaux d'aménagement de bourg terrasse extérieure :

DEPENSES HT		RECETTES	
Bois	5 480.07 €	FIC	2 921.39 €
Quincaillerie	1123.40 €	Autofinancement	4 382.08 €
Aléas	700.00		
TOTAL	7 303.47 €	TOTAL	7 303.47 €

VOTE POUR : 14

6 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Suite aux différentes réunions territorialisées, trois hypothèses ont été présentées.

1. Baisse uniforme de 5 % des AC des Communes (d'emblée non retenue),
2. Pondération multicritères (population, bâtiments, services, km de voirie)
3. Pondération sur potentiel financier et dotation.

Après analyse, la seconde a retenu le plus d'avis favorables avec une demande de plafonnement de la baisse à 30 %.

L'idée est d'obtenir une modification libre des AC et donc un consensus où toutes les parties s'accordent. La volonté de procurer plus de moyens à la Communauté de Communes a été exprimée.

Les critères de pondération sont les suivants :

- Critère de pondération de la population :
 - ✓ Pop < 500 habitants : 0 point
 - ✓ 500 < pop < 1 000 habitants : 1 point
 - ✓ 1 000 < pop < 2 000 habitants : 2 points
 - ✓ 2 000 < pop < 3 000 habitants : 3 points
 - ✓ 3 000 < pop < 4 000 habitants : 4 points
- Critère de pondération commune présentant des bâtiments et/ou service de la communauté de communes : 1 point/bâtiment.
- Critère de pondération sur les kilomètres :
 - ✓ Montaigut : 3 points

- ✓ Youx : 2,5 points
- ✓ Communes limitrophes de St Eloy : 2 points
- ✓ Communes limitrophes de St Gervais d'Auvergne et Pionsat : 1 point

Plancher de 10,5 euros / habitant pour les communes ayant 0 point.

Le plafond de baisse ne peut pas être supérieur à 30 %.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES :

- Agence postale : au vu des travaux nécessaires, des plages horaires d'ouverture (12h) et de la charge de travail, après réflexion, il n'est finalement pas souhaité mettre en place une agence au secrétariat de mairie.
- Monsieur ABAD est venu en mairie à la rencontre des élus afin de présenter son projet de reprise de la boulangerie. Ce porteur de projet a séjourné une semaine sur la commune afin de réaliser un essai au sein de la boulangerie. Lors de sa visite, il a pu échanger avec le propriétaire, le boulanger, la chambre des métiers, l'entreprise Urbanis pour connaître les aides à la rénovation du logement et la personne en charge de l'économie de la communauté de communes. Son projet de reprise est en cours de négociation avec les différents acteurs.
- Stéphane et Jérôme se sont chargés de réaliser des devis pour renouveler certaines tables pliantes de la salle des fêtes et acquérir des mange-debout.
- Le nouveau directeur du SDIS a organisé une réunion le 22/02/2023 avec les chefs de centre des casernes du territoire. Il apparaît que la situation est de plus en plus tendue. La carence des ambulances sur le territoire est très importantes, cela entraîne une sur sollicitation des volontaires et provoque ainsi un essoufflement des disponibilités des sapeurs-pompiers volontaires en journée. Une nouvelle organisation est en cours d'élaboration afin de voir si cela améliore le service et notamment en journée.
- Le remplacement des candélabres sur le lieudit les Quartonnets a été réalisé.
- L'élaboration du budget 2023 est en cours. Un rdv est prévu avec Monsieur VOYER (Inspecteur divisionnaire – Conseiller aux décideurs locaux) le 16 mars.
- Le budget sera acté lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 14 avril. Une réunion de préparatoire aura lieu le 31 mars.
- Le 2^{ème} conseil d'école est prévu le 28/02/2023.
- Les appartements situés au 2 Pré des Sœurs et le 4 Cour des frères se libèrent prochainement.
- La signature du compromis de vente du lot 8 au lotissement Le Buisson est prévue le 8 mars.
- Les bulletins municipaux sont prêts et seront à distribuer la semaine prochaine.
- La commission camping s'est réunie avant le lancement de la saison.
- Bien de section : des coupes de bois sont en cours et certaines sont achevées.
- Monsieur HOUSIER – Directeur technique du syndicat Sioule et Morge a été reçu en mairie afin de faire un bilan sur des travaux à venir (secteur rue des écoles – secteur traverse de bourg par les RD) mais également sur les possibilités de délégation de compétence de l'assainissement collectif.
- Le Conseil départemental relance cette année encore son dispositif ma commune au naturel. Au vu des différents travaux prévus cette année, il est souhaité ne pas s'inscrire au dispositif cette année.
- Après 28 éditions couronnées de succès, « Les Automnales » du Conseil départemental changent de nom pour devenir « Impulsions ». Via ce dispositif, le

Conseil départemental propose aux communes un partenariat afin d'accueillir des compagnies professionnelles qui sont financées à plus de 50 % par le Département.

- L'EPF Smafi prépare son programme pluriannuel d'investissement (PPI) et va pour cela faire parvenir un questionnaire à l'ensemble des communes du département et organiser des rencontres sur le territoire. Pour rappel l'établissement propose aux collectivités d'acquiescer des biens pour les collectivités tout en les accompagnant techniquement et administrativement.
- La commission fleurissement travaille sur l'aménagement de plusieurs entrées de bourg. Des devis ont été reçus mais certains sont encore en attente.

La séance est levée à 21h15